

INTERDICTION DE JEUX

Par LE S 34 Postée le 22/02/2020 03:40

Bonjour vous savez combien de temps le gouvernement lève t il une interdiction de jeux après avoir reçu le courrier pour ne plus être interdit. Je précise ça fait bien plus de 3 ans que je me suis fait interdire. Merci

Mise en ligne le 24/02/2020

Bonjour,

Vous nous contactez aujourd'hui alors que vous avez demandé à être interdit de jeux il y a de cela 3 ans, et que plus récemment vous avez effectué une demande par courrier afin de lever cette interdiction.

Nous ne savons pas quel délai s'est écoulé entre la fin des trois ans et votre courrier, qui doit forcément précéder la tacite reconduction de cette interdiction.

Si vous avez respecté la procédure et les délais votre interdiction prendra fin prochainement. Nous ne pouvons malheureusement pas vous donner de délai précis, mais nous vous recommandons de patienter un mois au moins avant de re-solliciter le service en question.

Au besoin, notre service reste disponible par téléphone au 0800 23 13 13 (appel gratuit et anonyme) de 8h à 2h ou par chat de 14h à minuit.

Bien cordialement,
